

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La gelée royale et sa production en Suisse

D'un rucher situé dans les Alpes vaudoises à 1100 mètres d'altitude nous avons reçu la communication suivante :

« Pourrions-nous lire une fois quelques instructions concernant la gelée royale, sa vente éventuelle en Suisse, sur le moment favorable de la prélever par rapport à l'âge de la larve, etc., etc.

Avec mes 80 colonies, je n'en ai jamais autant détruit que ce printemps et pense souvent qu'il y a là, une source de revenus qui se perd. »

Sans nul doute, une source de revenus se perd et l'on comprend fort bien que l'apiculteur qui a engagé un certain capital pour récolter du miel qu'il n'obtient plus ou qu'en quantité bien réduite, cherche à tirer profit de la gelée royale.

En Suisse, la production de la gelée royale en vue de sa vente est pour ainsi dire inexistante alors qu'en France, en Belgique, au Canada, aux USA par exemple, les revues apicoles contiennent dans leurs pages d'annonces, bon nombre d'offres de vente de cette précieuse matière, émanant d'apiculteurs professionnels ou de sociétés spécialisées dans le commerce des produits du rucher. Pourquoi ce retard dans l'apiculture suisse ? Il est difficile d'en préciser les causes, mais nous pensons que notre climat et l'absence presque complète de véritables apiculteurs professionnels, ne sont pas étrangers à la situation.

L'on sait en effet que, pour permettre à une colonie de sécréter en abondance de la gelée royale, (sécrétion des glandes cervicales) les jeunes abeilles âgées de 5 à 14 jours, doivent pouvoir être gavées de pollen, de miel, d'eau *et bénéficier d'un temps favorable*. Ces conditions sont de durée éphémère dans notre pays de montagnes à climat rude et très variable et la chaleur, cet élément essentiel, fait souvent défaut. D'autre part, nous pensons également que cette besogne ne peut guère être envisagée que par des professionnels disposant de tout leur temps et possédant un minimum d'installations adéquates. Remarquons encore que l'entrée en Suisse de gelée royale, puisque actuellement il s'agit bien d'un produit d'importation, n'est pas frappée de droits de douane élevés ; un droit

de 0,30 fr. par kg, en temps que classée dans la catégorie des produits diététiques, est perçu. Si le produit est considéré en revanche comme médicament, le droit est de Fr. 1.— par kg.

Ces différents motifs ne doivent cependant pas « couper les ailes » à ceux qui cherchent un remède à la situation précaire de notre apiculture suisse. Il faut oser sortir de l'ornière et chercher hors des sentiers battus, une compensation à ce que la vie actuelle a cessé de dispenser. Gelée royale et pollen sont actuellement considérés, et cela grâce à la science, comme une source importante de vitalité et de régénérescence pour les humains ; notre apiculture doit normalement en devenir la bénéficiaire.

Pratique de la production

Il est superflu de rappeler ici que, pour obtenir de la gelée royale en abondance, les colonies réservées à cet effet, doivent être mises dans une situation analogue à celle d'un élevage artificiel de reines, soit : posséder de nombreuses jeunes abeilles, nourrissage stimulant, chaleur, abondance de miel et pollen et naturellement orphelinage. Les différentes méthodes en usage pour l'élevage des reines peuvent être utilisées, mais le système des cadres porte-lattes avec cupules amorcées et larves transférées, donne de bons résultats. L'âge des larves reste le même (maximum 2 jours) puisque dès le troisième jour, la nourriture est différente.

Quelques heures après l'enlèvement de la reine, dès que la colonie s'est rendue compte de son orphelinage, les nourrices s'occuperont des cellules dotées de larves, les gaveront, puis après deux jours entiers, le prélèvement de la gelée royale pourra avoir lieu. Après avoir éliminé la larve par des moyens de bord, la gelée est introduite dans des flacons adéquats, bien fermés et placés dans un endroit frais et sombre. Certaines précautions sont à prendre pour maintenir toute sa valeur à cette précieuse marchandise jusqu'à son écoulement auprès des maisons spécialisées et laboratoires chimiques. Il n'est pas possible actuellement d'indiquer le cours de cette marchandise qui est variable. Si des prix astronomiques ont été pratiqués précédemment, (supérieur à celui de l'or) aujourd'hui, le consommateur peut se procurer de la gelée royale à des conditions acceptables. C'est dire que les intermédiaires entre producteur et consommateur doivent avoir leur part de bénéfice et que celle du premier n'est certainement pas exorbitante.

La période d'euphorie de nos abeilles, propice à la sécrétion de la gelée royale est révolue puisque la saison apicole 1963 touche à sa fin. Mais il n'est certainement pas trop tôt pour édifier des

plans d'avenir, pour améliorer la situation dans la nouvelle année qui fera bientôt son apparition. Si le souci n° 1 est actuellement de donner à nos abeilles la subsistance complémentaire et indispensable à un bon hivernage, il faut néanmoins préparer demain. La question demande une étude : il ne suffit pas en effet d'avoir de la gelée royale à disposition, sa réalisation doit être assurée aux meilleures conditions possibles.

La saison morte permettra aux apiculteurs intéressés à la question de se documenter et de juger des avantages d'un éventuel démarrage. Nous souhaitons que les colonnes de notre journal soient largement utilisées par tous ceux qui ont quelque chose à dire ou à demander.

Une documentation complète sur la gelée royale se trouve à notre bibliothèque et les publications de M. Alin Caillas, ingénieur agricole à *Giens* (Var), peuvent être chaleureusement recommandées. « Si la gelée royale m'était contée », (une brochure) et « Les abeilles source de jouvence et de vitalité », (un livre) sont également en vente chez l'auteur.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en juillet 1963

Acariose

<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Bâle-Campagne</i>			<i>Valais</i>		
Arlesheim	Muttenz	1	Entremont	Le Sepey	1
<i>Thurgovie</i>			<i>Vaud</i>		
Münchwillen	Oberhof/Braunau	1	Avenches	Vallamand	1

Loque américaine

<i>Argovie</i>			<i>Lucerne</i>		
Bremgarten	Bremgarten	1	Willisau	Schötz	1
	Zufikon	1			
<i>Bâle-Campagne</i>			<i>Valais</i>		
Arlesheim	Reinach	2	Martigny	Martigny/Bourg	1
			Sion	Grimentz	1
<i>Berne</i>			<i>Fribourg</i>		
Berthoud	Wynigen	3	Glâne	Rue	1
Konolfingen	Konolfingen	1			
	Stalden i.E.	1	<i>Neuchâtel</i>		
Courtelary	Combe à l'Ours/Tramelan	1	Boudry	St. Aubin	1
<i>Grisons</i>			<i>Vaud</i>		
Glenner	Vigens	1	Yverdon	Mauguettaz/Yvonand	1
Moesa	Soazza	1		Yvonand	1

Loque européenne

<i>Berne</i>			<i>Uri</i>		
Aarberg	Kallnach	1		Ripshausen/Erstfeld	1
Aarwangen	Lindenholtz	1			
Berthoud	Rüedisbach	1	<i>Valais</i>		
	Schleumen/Hindelbank	1	Goms	Obergesteln	2
Konolfingen	Worb	2			
Wangen a.A.	Wangenried	1	<i>Zurich</i>		
Courtellary	Combe à l'Ours/Tramel.	1	Affoltern a.A.	Hedingen	1
Delémont	au Thiergarten/Vermes	1			
	Vermes	1	<i>Fribourg</i>		
Franches	Bois Derrière/Monfauc.	1	Glâne	Auboranges	1
Montagnes				Villarsiviriaux	1
			Gruyère	Bulle	1
				La Joux des Ponts	1
<i>Grisons</i>			Sarine	Avry s/Matran	1
Glenner	Pitasch	1	Veveyse	Fräschels	4
	Pruastg/Lumbrein	1		Maudens/Chât-St-Denis	1
Heinzenberg	Almens	1			
	Thusis	1	<i>Neuchâtel</i>		
Vorderrhein	Medels	1	Boudry	Bevaix	2
	Tavetsch	1	Val de Ruz	St. Martin/Chézard	1

Glanures du temps passé

Dans la « Revue Internationale d'Apiculture » de septembre 1901, nous avons lu avec plaisir l'article suivant qui sera de nature à intéresser nos lecteurs. Nos devanciers cherchaient déjà, il y a 62 ans, alors que l'esparcette était reine dans nos prairies et que l'ensillage n'était pas connu, à améliorer la race de l'abeille indigène. Cette question étant d'actualité à la Romande, une fois encore, l'histoire se répète et il n'y a rien de neuf sous le soleil.

Rédaction.

De l'amélioration de la race des abeilles indigènes

par Louis Langel, pasteur à Bôle (NE)

Ce sujet était à l'ordre du jour de l'assemblée du printemps de la Société Romande à Delémont, puis à celle de Vevey en septembre.

Empêché par des circonstances involontaires de m'y rendre, je prie M. Ed. Bertrand, notre ami et estimé rédacteur de la REVUE, de bien vouloir faire paraître ce travail dans le journal. Il y manque certains développements que j'aurais donnés verbalement si j'avais pu le lire en séance. Toutefois je le donne tel qu'il est. Ce que j'aurais dit en séance concerne surtout la manière de faire les croisements, qui est connue des apiculteurs.

Il s'agit donc de savoir ce qu'il faut faire pour améliorer la race des abeilles indigènes. Nous parlerons ainsi de la *race indi-*

gène et non des abeilles étrangères. Toutefois, hâtons-nous de le dire, les méthodes d'amélioration se ressemblent et ce qui est reconnu bon pour une race quelconque doit servir de base pour les autres. Dans chaque contrée où la culture des abeilles est pratiquée selon des principes scientifiques, on s'est posé la question : « Comment obtenir les meilleures abeilles ? » Dans cette recherche de la meilleure race d'abeilles, on en a fait venir de différents pays : les italiennes (liguriennes), les carnioliennes, les égyptiennes, les syriennes, les chypriotes et même les kabyliennes qui, au dire des meilleurs éleveurs, sont vilaines et détestables. De ces différentes races, les unes ont été reconnues avec d'excellentes qualités et les autres très mauvaises pour notre pays.

Dans ces essais très louables pour obtenir une abeille supérieure, qu'a-t-on fait de l'abeille indigène ? Qu'est devenu ce vieux serviteur ? Ou mieux : « Ces bonnes mouches à miel » qui ont servi aux études des Huber, des De Gélieu et d'autres ? Je crois qu'elles ont été trop délaissées. Dira-t-on qu'elles ne valent pas la peine qu'on s'en occupe ?

On aurait grand tort, car l'abeille indigène a des qualités sérieuses et solides. Elle tient de la nature de notre sol et de nos montagnes, résistant plus facilement aux froids et aux intempéries des saisons que l'insecte volage du sud. Or, si l'on ne revient pas de cette négligence, nos bonnes mouches indigènes disparaîtront peu à peu. Il s'opère un croisement par les races étrangères, introduites en grandes quantités, et ce croisement forme une race qui, suivant les types, est très recommandable ou pas du tout.

Tout en suggérant quelques idées, je n'entreprendrai pas ici d'entrer dans les détails minutieux de l'élevage, cela me conduirait trop loin. Deux points se présentent à notre étude :

- A. Qu'est-ce que l'abeille indigène et quelles sont ses qualités ?
- B. Que faut-il faire pour la conserver et l'améliorer ?

Premier point. L'abeille indigène est de même taille et de même forme que l'abeille italienne, mais elle n'a pas les trois anneaux jaunes qui distinguent cette dernière... On lui donne le nom d'abeille noire, mais s'il y en a de passablement noires, il y en a beaucoup qui le sont moins. Elle se trouve en Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre et en Russie. Elle est encore à l'état pur dans les campagnes et sur les montagnes qui sont restées en dehors du grand mouvement apicole des dernières années. Dans un article intitulé : « Conseils et notions à l'usage des commençants », nous lisons les sages paroles suivantes :

« Nous voudrions donner un bon avis aux commençants : c'est de ne pas s'éprendre trop vite des races étrangères. Notre race du pays est excellente et convient mieux à tous les points de vue pour

un apprentissage, toujours accompagné de plus ou moins d'insuccès. » Ces paroles de notre vénérable maître, M. Ed. Bertrand, sont très vraies.

On a souvent dit et écrit que l'abeille italienne était plus prolifique, plus active et récolte du miel sur des plantes qui ne sont pas visitées par d'autres abeilles. On a dit aussi qu'elle était d'une disposition plus douce. Je tiens à dire que je ne veux rien ôter du mérite des abeilles étrangères. Leur introduction a beaucoup contribué à améliorer notre race en infusant un sang nouveau et en corrigeant les inconvénients inévitables d'une consanguinité trop prolongée. Cependant, je dois dire que nous avons des abeilles indigènes que nous ne changerions pas contre n'importe quelle race étrangère. Leur travail régulier, leurs sorties moins intempêtes que chez d'autres, se réglant toujours sur la température, leur rusticité, leur développement au printemps, moins précoce, *mais sûr*, tout cela contribue à un résultat tel qu'à la fin de la saison on trouve souvent beaucoup de miel dans leurs ruches et peu dans les autres.

Deuxième point. Que faut-il faire pour l'améliorer et la conserver. En théorie, il est très facile d'émettre certains principes qu'on peut suivre dans toute leur rigueur lorsqu'il s'agit de la race bovine ou d'autres ; mais il n'en est pas de même avec nos abeilles. Malgré tous les progrès de la science apicole, nous sommes impuissants à diriger la fécondation de la reine. L'union du mâle et de la femelle échappe au contrôle de l'homme. Tout ce que nous en savons se borne à surprendre quelquefois le départ ou la rentrée de la reine dans son vol nuptial. Au-delà, c'est le mystère. Nous sommes donc forcés de procéder par voie d'élimination des mauvaises souches d'abeilles et de conserver les bonnes, afin que, dans l'acte d'accouplement, il n'y ait que de bons sujets qui puissent se rencontrer. Toutefois, puisque la reine est la mère des abeilles, il faut avant tout chercher à conserver et à propager sa progéniture lorsque nous l'avons trouvée de bonne qualité. Il faut donc lui donner tous nos soins. Ces soins consistent principalement à voir que la colonie ne souffre jamais de disette. Il doit toujours y avoir des provisions de miel naturel. A mon avis, le sucre ne remplace pas le miel et je crois que les œufs de la reine seront de moindre qualité et produiront une génération médiocre si la mère ne reçoit que du sucre pour nourriture. Il ne faut pas prélever trop de miel sur une bonne colonie, c'est la meilleure manière de la conserver avec ses qualités. Puis la meilleure manière de conserver et d'améliorer la race indigène sera de chercher à obtenir des croisements avec des colonies de même race provenant de ruchers du même canton ou de cantons voisins, ou d'éleveurs qui n'auraient que cette race.

On sait que pour ces croisements il faut préparer une bonne colonie pour l'élevage des reines et une autre pour la production des mâles. La manière de procéder est indiquée dans les manuels d'apiculture. Je ne puis la traiter ici, cela me conduirait trop loin. Je tiens à dire en terminant que, si j'ai l'abeille indigène en haute estime, je suis loin de vouloir dire du mal des autres races reconnues comme bonnes. Par un choix judicieux des ruches-mères du pays et de l'étranger, on prévient non seulement l'étroite consanguinité, mais on améliore sa race d'abeilles. On prétend que, dans les croisements, les enfants prennent plus du père que de la mère. Cela n'est pas toujours vrai, très heureusement ; la providence a pourvu afin qu'il n'en soit pas ainsi.

Nous avons une colonie, logée dans une ruche en paille, qui depuis 40 ans s'est maintenue, par le renouvellement naturel des reines et par l'essaimage, à peu près dans les mêmes conditions de caractère. Elle est toujours active et rarement sans miel. Cherchons pour le succès de l'apiculture, à propager des colonies semblables et à les conserver.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour septembre 1963

Cet été 1963 restera l'un des plus maussades de notre carrière apicole. Loin de s'améliorer, les conditions météorologiques n'ont fait que s'aggraver et, avec notre altitude de 830 mètres, c'est au coin du feu que nous sommes contraint de jeter ces notes sur le papier.

Définitivement envolés, les espoirs de récolte tardive ! Est-ce un bien, est-ce un mal ? Du moins aurez-vous pu, mon cher débutant, lorsque paraîtront ces lignes, procéder à un nourrissage normal, commencé à temps, condition essentielle d'un bon hivernage. Le contraire serait le fait d'une négligence grave. En ce milieu d'août, les colonies semblent pour la plupart être restées assez fortes. Le couvain s'est mieux maintenu que si une miellée tardive était venue encombrer le corps de ruche. Sauf imprévu, et pourvu que nous ayons encore quelques jours plus cléments, il semble que nous nous acheminons vers un hivernage normal.

Nous espérons que vous avez pris soigneusement soin de vos rayons et que hausses et cadres de corps sont à l'abri de mauvaises